



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT DU GOUVERNEMENT

MESURE DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)
**PLAN CATHÉDRALES
ET MONUMENTS
HISTORIQUES NATIONAUX**

INDICATEUR 7-28 C7/L11 CULTURE



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

RAPPORT DU GOUVERNEMENT

INDICATEUR 7-28 DU PLAN NATIONAL
DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE (PNRR)

**PLAN
CATHÉDRALES
ET MONUMENTS
HISTORIQUES
NATIONAUX**

INDICATEUR 7-28 C7/I11 CULTURE

ÉDITO

La France compte plus de 45 000 immeubles protégés au titre des monuments historiques. Ce patrimoine, dont la conservation présente un intérêt public, constitue un héritage d'une valeur exceptionnelle: il est à la fois le témoin de notre histoire collective, un trésor artistique, un marqueur fort de l'identité des territoires et une ressource essentielle pour leur dynamisme culturel, social et économique.

Répartis sur tout le territoire national, monuments emblématiques ou plus modestes, tous concourent à la vitalité de notre patrimoine et à son rayonnement, en France comme à l'international.

Dans ce contexte, le Plan national de relance et de résilience (PNRR) a accordé une place majeure au patrimoine, en reconnaissant pleinement son rôle structurant dans la relance économique, la cohésion territoriale et la transition écologique.

La mesure 7-28 de ce plan, intitulée « Cathédrales et monuments historiques nationaux » s'inscrit résolument dans cette ambition, en mobilisant des moyens sans précédent pour la restauration, la conservation et la valorisation de soixante monuments historiques de l'État, tout en soutenant durablement les filières professionnelles du patrimoine.

Ainsi, le Plan « Cathédrales » a permis de lancer ou d'accélérer des travaux de conservation et de restauration de 45 de ces édifices du culte, qui constituent des éléments emblématiques de notre patrimoine, répartis sur tout le territoire.

Le Centre des monuments nationaux (CMN) assure de son côté la conservation, la restauration, l'ouverture au public et la mise en valeur de près d'une centaine de monuments appartenant à l'État répartis sur l'ensemble du territoire. Il œuvre à concilier les exigences de préservation du patrimoine avec le développement des usages,

l'accueil des publics et l'innovation en matière de médiation. Le PNRR a permis de concrétiser des travaux de restauration ou de mise en valeur de 15 monuments de son réseau.

La mise en œuvre de ces politiques publiques repose sur l'action coordonnée des services de l'État et des opérateurs patrimoniaux. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) jouent à cet égard un rôle central. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles assurent la réalisation des opérations de restauration et de conservation des monuments historiques qui leur sont confiés, notamment les cathédrales, et sont les interlocutrices privilégiées des autres propriétaires ou affectataires (comme le CMN) de monuments historiques.

Aux côtés de l'administration centrale, elles contri-buent à la diffusion de l'information et à la valorisation des politiques patrimoniales, notamment par le biais de leurs sites internet institutionnels, qui constituent des outils de transparence, de partage de la connaissance et d'accès aux ressources patrimoniales.

La réussite des opérations du plan de relance témoigne de l'engagement constant de l'État en faveur de la conservation et de la transmission du patrimoine. Elle repose sur une gouvernance exigeante, une maîtrise d'ouvrage rigoureuse et un partenariat étroit avec les acteurs des territoires. Inscrite dans le temps long, cette action permet au ministère de la Culture d'affirmer une politique patrimoniale ambitieuse, au service de l'intérêt général, de la transition écologique et de la vitalité des territoires.

 **Delphine Christophe**
Directrice générale
des patrimoines
et de l'architecture

TABLE DES MATIÈRES

8

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR
selon la décision d'exécution du Conseil

8

PLAN CATHÉDRALES

Mobilisation renforcée en faveur
de la mise en sécurité et de la restauration
des cathédrales 8

Focus sur les cathédrales
appartenant à l'État 8

Pilotage opérationnel et mise en œuvre
du plan au niveau des directions régionales
des affaires culturelles (DRAC/DAC) 9

Bilan qualitatif du plan cathédrales 9

Communication régulière
sur la réalisation du plan 10

Dispositif mis en œuvre de manière
conforme aux intérêts financiers de l'UE 11

Les pièces justificatives de chaque
dossier sont conservées par les services
en charge de leur traitement 11

12

MONUMENTS NATIONAUX

Dotation exceptionnelle pour
la restauration des monuments nationaux ... 12

Procédure de sélection des projets 12

Bilan du dispositif 12

Communication régulière sur la réalisation
des opérations 13

Dispositif mis en œuvre dans le respect
des intérêts financiers de l'UE 14

Les pièces justificatives de chaque
dossier sont conservées par les services
en charge de leur traitement 15

16

ANNEXES

Annexe 1
Référents des dispositifs 17

Annexe 2
Plan cathédrales:
liste des bénéficiaires 20

Annexe 3
Monuments nationaux:
liste des bénéficiaires 30

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR SELON LA DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

L'investissement dans le patrimoine culturel vise à soutenir les sites patrimoniaux dans les territoires et valoriser les métiers d'art et les savoir-faire. Cet investissement soutient des actions de restauration, dont :

- un plan « Cathédrales » pour accélérer les travaux de mise en sécurité et les projets de restauration nécessaires pour 45 édifices religieux appartenant à l'État ;
- la restauration de 15 monuments gérés par le Centre des monuments nationaux à travers l'ensemble du territoire, comme le château d'Angers ou l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ou la restauration du château de Villers-Cotterêts destiné à accueillir la Cité internationale de la langue française ;

Ces réalisations sont décrites ci-après, accompagnées des éléments probants relatifs à l'avancement de la mesure.

PLAN CATHÉDRALES

MOBILISATION RENFORCÉE EN FAVEUR DE LA MISE EN SÉCURITÉ ET DE LA RESTAURATION DES CATHÉDRALES

Les incendies des cathédrales Notre-Dame de Paris (2019) et Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes (2020) ont brutalement rappelé l'importance de ce patrimoine et l'ampleur des interventions nécessaires pour en assurer la conservation. Un plan « cathédrales » s'avérait indispensable pour accélérer les travaux de mise en sécurité nécessaires et les projets de restauration les plus urgents. Les besoins étaient particulièrement importants, notamment à la basilique de Saint-Denis, à Notre-Dame de Chartres, à Saint-Pierre de Beauvais ou à Notre-Dame de Clermont-Ferrand. Le plan de relance prévoyait d'abonder de 80 M€ les crédits consacrés sur la période à la conservation et la restauration de 45 des 87 cathédrales appartenant à l'État et affectées au ministère de la Culture. Par son ampleur et sa répartition territoriale, ce plan est porteur d'externalités positives importantes, notamment en matière d'économie, de tourisme et d'emploi.

FOCUS SUR LES CATHÉDRALES APPARTENANT À L'ÉTAT

L'État, ministère de la Culture, est propriétaire de 87 cathédrales, ainsi que de la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne et de l'église Saint-Julien de Tours. Ces 89 édifices sont affectés au culte catholique en application des lois de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907.

Le ministère de la Culture, à travers notamment l'action des directions régionales des affaires culturelles, est chargé de l'entretien et de la restauration de ces édifices. La maîtrise d'œuvre des travaux de restauration est assurée par les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) territorialement compétents. Les architectes des Bâtiments de France (ABF) gèrent, quant à eux, l'entretien de ces monuments. Assurer leur conservation et leur transmission est donc un enjeu majeur pour l'État, qui assume seul la charge de l'ensemble des travaux d'entretien et de restauration.

PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN AU NIVEAU DES DIRECTIONS RÉGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC / DAC)

Les choix d'opérations effectués ont tenu compte de la maturité des projets et du nécessaire équilibre entre les régions. Elles ont permis de soutenir l'activité mais également de poursuivre ou d'accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribueront notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

Les crédits ont été délégués aux DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), chargées du pilotage et du suivi des opérations. Les projets ont été présélectionnés par les DRAC selon les critères fixés par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture.

BILAN QUALITATIF DU PLAN CATHÉDRALES

Le Plan Cathédrales, déployé dans le cadre du Plan national de relance et de résilience, a constitué un levier majeur pour la préservation, la sécurisation et la valorisation des cathédrales appartenant à l'État, patrimoine emblématique de l'histoire, de l'architecture et de l'identité culturelle nationale. Les interventions réalisées entre 2021 et 2025 ont permis de répondre à des besoins identifiés de longue date tout en inscrivant l'action publique dans une logique de relance économique et de résilience territoriale.

Sur le plan patrimonial, les opérations réalisées ont contribué à améliorer significativement l'état sanitaire des édifices concernés, notamment par la restauration des couvertures, des maçonneries, des façades et des éléments architecturaux. Les travaux ont permis de prévenir les risques de dégradation irréversible, de sécuriser les structures et de garantir la pérennité des cathédrales, dans le respect des principes de conservation et des exigences propres aux monuments historiques.

« Les choix d'opérations effectués ont tenu compte de la maturité des projets et du nécessaire équilibre entre les régions. »

« Un plan "cathédrales" s'avérait indispensable pour accélérer les travaux de mise en sécurité nécessaires. »

Le Plan Cathédrales a également eu un impact qualitatif fort en matière de sécurité et d'accueil du public. Les interventions ont amélioré les conditions de visite et d'exploitation des édifices, tout en prenant en compte les contraintes liées à leur fréquentation, à leur usage culturel et à leur rôle culturel et touristique. Cette approche équilibrée a permis de concilier la protection du patrimoine avec son ouverture au public et son appropriation par les citoyens.

Sur le plan économique et social, le dispositif a soutenu de manière significative les filières du patrimoine et les savoir-faire spécialisés, en mobilisant des artisans, des entreprises et des maîtres d'œuvre qualifiés sur l'ensemble du territoire. Les chantiers ont contribué au maintien et à la transmission de compétences patrimoniales rares, tout en générant une activité économique durable et ancrée localement.

La mise en œuvre du Plan Cathédrales s'est appuyée sur une gouvernance structurée et un suivi renforcé, associant les services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture. Le suivi régulier de l'avancement des travaux et des crédits engagés a permis d'assurer la traçabilité des interventions, la conformité aux exigences du PNRR et la valorisation des résultats obtenus auprès des partenaires institutionnels et européens.

Enfin, le bilan qualitatif du Plan Cathédrales met en évidence une approche intégrée et durable de la politique patrimoniale, où la restauration des monuments historiques de l'État s'inscrit dans une stratégie globale de préservation, de valorisation culturelle et de développement territorial. Les résultats observés confirment la pertinence de ce plan comme modèle d'intervention publique, dont les enseignements pourront utilement nourrir les politiques patrimoniales futures au-delà de la période du PNRR.

COMMUNICATION RÉGULIÈRE
SUR LA RÉALISATION DU PLAN

La mise en œuvre du Plan Cathédrales a été accompagnée d'une communication régulière et structurée, visant à assurer la transparence, la traçabilité et la visibilité des financements accordés dans le cadre du Plan national de relance et de résilience. Cette communication a répondu aux exigences nationales et européennes en matière d'information sur l'utilisation des crédits publics, notamment ceux issus de la Facilité pour la reprise et la résilience.

Les services du ministère de la Culture, en particulier les directions régionales des affaires culturelles et les équipes en charge du suivi des chantiers, ont assuré la diffusion d'informations relatives à l'avancement des opérations.

Les supports institutionnels ont constitué les principaux canaux de diffusion, incluant les sites internet du ministère de la Culture et des DRAC, les publications et dossiers de presse. Ces dispositifs ont permis de valoriser les projets, de rappeler la contribution des financements européens et nationaux et d'assurer la visibilité du soutien apporté au patrimoine de l'État.

Par ailleurs, cette communication régulière a facilité la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan Cathédrales, en permettant un partage d'informations actualisées entre les services de l'État et les partenaires locaux. Elle a également contribué à informer le public de l'avancement des chantiers et des enjeux de conservation des cathédrales, renforçant ainsi l'appropriation citoyenne de ces projets patrimoniaux majeurs.

La communication sur la réalisation du Plan Cathédrales a ainsi constitué un outil essentiel de pilotage et de valorisation, garantissant le suivi des opérations, la conformité aux exigences du PNRR et la mise en valeur des résultats obtenus. Cette pratique, fondée sur la régularité et la transparence, constitue un acquis structurant pour les futures politiques de restauration des monuments historiques de l'État.

DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DE MANIÈRE CONFORME
AUX INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture :

- La prévention de la fraude est assurée grâce à une équipe dédiée au contrôle interne qui s'appuie sur un dispositif de pilotage des risques propre à chaque DRAC. La détection de la fraude s'appuie sur la falsification ou l'altération concernant certains documents comme le procès-verbal de fin des travaux, la constatation du service fait, les factures et les documents de référence confirmant l'exécution des paiements (exemple nombre insolite de paiements en faveur d'un même bénéficiaire ou à une même adresse, retards inhabituels dans la communication d'informations).
- Chaque co-autorité délégataire (DRAC / DAC / MAC) est responsable du suivi des opérations et des dossiers dont elle a la charge. Elle rend compte à l'autorité délégataire (MC / DGPA / SDAFIG). Par ailleurs, la mise à disposition de la liste des bénéficiaires de la mesure (liste des établissements ayant bénéficié d'une subvention, avec l'adresse des établissements) permet de prévenir le risque de corruption.
- Les DRAC vérifient la présence des logos « France Relance » et « Next Generation EU » sur l'ensemble des communications adressées aux partenaires et bénéficiaires (mise en visibilité de ces informations sur les sites internet, sur place et par campagne de mailing auprès des bénéficiaires). Lorsque la visibilité de ces logos est insuffisante, des mesures correctrices sont demandées. S'agissant spécifiquement de la visibilité sur place, un recensement a été réalisé pour évaluer le nombre d'autocollants nécessaires afin de pallier les éventuelles difficultés logistiques qui expliqueraient un défaut de publicité.

« Le bilan qualitatif du Plan Cathédrales met en évidence une approche intégrée et durable de la politique patrimoniale. »

« Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts et de double financement ont été mises en œuvre. »

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE DOSSIER SONT CONSERVÉES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE LEUR TRAITEMENT

Pour l’ensemble des opérations, les pièces justificatives sont conservées 10 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel à l’exception des données personnelles qui ne sont conservées que pour la durée de l’instruction des dossiers.

Les DRAC conservent les pièces justificatives jusqu’au 31/12/2036.

MONUMENTS NATIONAUX

DOTATION EXCEPTIONNELLE POUR LA RESTAURATION DES MONUMENTS NATIONAUX

Dans le cadre du plan de relance, le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public chargé de la conservation et de la valorisation d’une centaine de monuments appartenant à l’État sur l’ensemble du territoire métropolitain tels l’Arc de triomphe, la Sainte-Chapelle, le château d’Azay-le-Rideau, les remparts de Carcassonne ou encore la villa Cavrois, a bénéficié d’une dotation exceptionnelle d’un montant de 40 M€ pour soutenir le patrimoine et valoriser les métiers d’art et les savoir-faire d’excellence à travers la restauration de monuments historiques qui lui ont été confiés par l’Etat. Ce sont quinze monuments du réseau du CMN qui ont été concernés à partir de 2021, comme le château d’Angers ou encore l’abbaye du Mont-Saint-Michel. Ces crédits abondent de nouvelles opérations qui s’ajoutent au programme de travaux de restauration et d’aménagement que ce premier opérateur culturel français mène grâce à la subvention annuelle d’investissement versée par le ministère de la Culture.

Spécifiquement pour la restauration du Château de Villers-Cotterêts, le Centre des monuments nationaux (CMN) a été chargé de piloter ce chantier représentant un investissement de 227 M€, dont 100 M€ au titre du plan de relance, afin de mener le projet de restauration et de mise en valeur de ce château, haut lieu de l’Histoire de France ayant notamment accueilli la signature de l’ordonnance royale imposant l’usage du français dans les actes administratifs en 1539. L’accélération du chantier de restauration du château a permis, au-delà de la restauration et de l’aménagement du logis royal et du bâtiment du Jeu de Paume qui accueillent désormais la Cité internationale de la langue française, de restaurer le clos et couvert des parties restantes du château (communs entourant la Cour d’honneur) et l’aménagement des jardins.

La Cité internationale de la langue française se veut non seulement un lieu de médiation avec le grand public mais aussi un lien de référence en Europe et dans le monde sur les technologies de la langue française et du plurilinguisme, à la croisée de leurs enjeux culturels, sociétaux, de recherche et économiques.

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

Le ministère et le CMN ont privilégié à travers le plan de relance des monuments situés en région : les Pays de la Loire et l’Occitanie ont bénéficié d’enveloppes importantes pour les monuments nationaux situés sur leurs territoires à l’inverse des monuments d’Île-de-France qui ne sont pas concernés.

BILAN DU DISPOSITIF

Les financements accordés ont permis de mener un plan ambitieux de travaux au sein de 15 monuments du CMN en favorisant une large couverture territoriale au profit de différentes régions françaises.

Ces opérations de restauration et/ou d’aménagement ont permis de donner ou redonner accès au public, à des monuments qui font partie du patrimoine français et plus largement européen. Ainsi, des nouveaux espaces ont pu être découverts par le public (remparts de Carcassonne), ou encore des améliorations notables de l’accueil du public ont pu être mises en œuvre (tours et remparts d’Aigues-Mortes). L’abbaye de Beaulieu-en-Rouergue a, quant à elle, bénéficié d’une restauration globale pour y aménager un musée présentant la collection Brache-Bonnefoy.

Au-delà de l’amélioration de l’expérience des visiteurs fréquentant les monuments du CMN, les travaux ont également permis des avancées scientifiques importantes sur l’état des connaissances du patrimoine et des monuments. Au Château d’Angers par exemple, la présence de vestiges archéologiques découverts lors des travaux a conduit à des fouilles et des études scientifiques sur le bâti qui sont venus nourrir la connaissance de ce site au bénéfice de la communauté scientifique et du public.

D’autre part, les opérations conduites ont également contribué à la valorisation des métiers d’arts et des savoir-faire. Ainsi, au Château de Pierrefonds, la restauration de décors peints a fait appel à des équipes de restaurateurs et ainsi contribué à perpétuer ce savoir-faire à travers des chantiers d’envergure et à rendre ces métiers plus visibles. C’est le cas par exemple du chantier de restauration de la charpente métallique ou des ornements de toiture en plomb qui ont pu être reposés à leurs emplacements d’origine.

Par ailleurs, les travaux mis en œuvre ont également rempli une fonction sociale significative incluant pour certains des chantiers d’insertion (Villers-Cotterêts).

Enfin, la dimension durable des opérations a été essentielle pour le CMN. Les actions conduites ont contribué à l’amélioration de l’ambiance thermique de plusieurs monuments. Les chantiers d’ampleur comme Villers-Cotterêts ou Beaulieu-en-Rouergue ont permis de restaurer les bâtiments, très dégradés, permettant une conservation de l’ensemble prenant en compte une gestion du climat intérieur des monuments. Par ailleurs, l’opération de restauration de la couverture de l’aile des preuses de Pierrefonds a intégré une isolation pour limiter les écarts thermiques dans ces espaces.

« Le ministère et le CMN ont privilégié à travers le plan de relance des monuments situés en région. »

«Ce sont quinze monuments du réseau du CMN qui ont été concernés à partir de 2021.»

COMMUNICATION RÉGULIÈRE SUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

La restauration des monuments confiés au Centre des monuments nationaux (CMN) s’est accompagnée d’une communication régulière et structurée, visant à assurer la transparence, la traçabilité et la visibilité des interventions financées dans le cadre du Plan national de relance et de résilience. Cette communication a répondu aux exigences nationales et européennes relatives à l’information sur l’utilisation des crédits publics, notamment ceux issus de la Facilité pour la reprise et la résilience.

Le CMN, en lien avec les services du ministère de la Culture et les directions régionales des affaires culturelles, a assuré la diffusion d’informations relatives à l’avancement des opérations de restauration. Les communications ont porté sur le calendrier des travaux, l’atteinte des jalons intermédiaires et la nature des interventions réalisées, notamment les travaux de restauration des couvertures, des maçonneries, des façades et des éléments architecturaux remarquables.

Les principaux canaux de communication ont reposé sur les supports institutionnels du CMN et du ministère de la Culture, incluant les sites internet, les publications et dossiers de presse, ainsi que les documents de suivi transmis aux autorités nationales et à la Commission européenne. Ces supports ont permis de valoriser les projets engagés, de rappeler la contribution des financements européens et nationaux et d’assurer la visibilité du soutien apporté à la restauration du patrimoine de l’État.

Par ailleurs, cette communication régulière a contribué à renforcer la coordination entre les acteurs impliqués, en facilitant le partage d’informations entre le CMN, les services de l’État, les maîtres d’œuvre et les entreprises. Elle a également permis d’informer le public de l’avancement des chantiers et des enjeux de conservation des monuments nationaux, favorisant ainsi leur appropriation par les visiteurs et les citoyens.

La communication sur la réalisation de la restauration des monuments nationaux a constitué un outil essentiel de pilotage et de valorisation, garantissant le suivi des opérations, la conformité aux exigences du PNRR et la mise en valeur des résultats obtenus. Cette pratique, fondée sur la régularité et la transparence, constitue un acquis structurant pour la conduite des futures opérations de restauration portées par le CMN.

DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE DANS LE RESPECT DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L’UE

Des mesures de prévention des risques de fraude, de corruption et de conflits d’intérêts et de double financement ont été mises en œuvre par le ministère de la Culture :

- La prévention de la fraude est assurée grâce à une équipe dédiée au contrôle interne qui s’appuie sur un dispositif de pilotage des risques. La détection de la fraude s’appuie sur la falsification ou l’altération concernant certains documents comme le procès-verbal de fin

des travaux, la constatation du service fait, les factures et les documents de référence confirmant l’exécution des paiements (exemple nombre insolite de paiements en faveur d’un même bénéficiaire ou à une même adresse, retards inhabituels dans la communication d’informations).

- En tant que co-autorité délégataire, le CMN est responsable du suivi des opérations et des dossiers dont elle a la charge. Le CMN rend compte de l’avancement des projets à l’autorité délégataire (MC/DGPA/SDAFIG). Par ailleurs, la mise à disposition de la liste des bénéficiaires de la mesure permet de prévenir le risque de corruption.
- Le CMN vérifie la présence des logos « France Relance » et « Next Generation EU » sur l’ensemble des communications (mise en visibilité de ces informations sur les sites internet, sur place et par campagne de mailing auprès des bénéficiaires).

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CHAQUE DOSSIER SONT CONSERVÉES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE LEUR TRAITEMENT

Pour l’ensemble des opérations, les pièces justificatives sont conservées 10 ans après le dernier paiement sur le réseau informatique ministériel à l’exception des données personnelles qui ne sont conservées que pour la durée de l’instruction des dossiers.

Le CMN conserve les pièces justificatives jusqu’au 31/12/2036.

« La communication sur la réalisation de la restauration des monuments nationaux a constitué un outil essentiel de pilotage et de valorisation. »

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Référents des dispositifs

ANNEXE 2: Liste des bénéficiaires: cathédrales

ANNEXE 3: Liste des bénéficiaires: monuments historiques État

RÉFÉRENTS DES DISPOSITIFS

PLAN CATHÉDRALES			
Référent ministériel contrôle interne	Leslie PARIS Cheffe de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques	leslie.paris@culture.gouv.fr	01 40 15 86 65 06 09 59 73 05
Coordonnateur au plan de relance	Quentin JAGOREL (en poste de janvier 2021 à septembre 2022)	quentin.jagorel@culture.gouv.fr	01 40 15 88 26
Responsable de la mise en œuvre	Sonia BAYADA Sous-directrice des affaires financières et générales	sonia.bayada@culture.gouv.fr	01 40 15 86 99
	Suzy TENDRON Cheffe du département du budget et des finances (en poste depuis octobre 2024)	suzy.tendron@culture.gouv.fr	01 40 15 86 59
	Cathédrales: Estelle RASTOIX (en poste depuis en poste depuis novembre 2021 à janvier 2026) Responsable Pôle DRAC	estelle.rastoix@culture.gouv.fr	

MONUMENTS HISTORIQUES ÉTAT ET VILLERS-COTTERÊTS			
Référent ministériel contrôle interne	Leslie PARIS Cheffe de la mission du contrôle interne pour la maîtrise des risques	leslie.paris@culture.gouv.fr	01 40 15 86 65 06 09 59 73 05
Coordonnateur au plan de relance	Quentin JAGOREL (en poste de janvier 2021 à septembre 2022)	quentin.jagorel@culture.gouv.fr	01 40 15 88 26
Responsable de la mise en œuvre	Sonia BAYADA Sous-directrice des affaires financières et générales	sonia.bayada@culture.gouv.fr	01 40 15 86 99
	Suzy TENDRON Cheffe du département du budget et des finances (en poste depuis octobre 2024) CMN : Adeline MENGUS Adjointe à la cheffe du département chargée des opérateurs (en poste depuis novembre 2023 à décembre 2025)	suzy.tendron@culture.gouv.fr	01 40 15 86 59

LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Auvergne Rhône-Alpes	gwendoline.beaudeau@culture.gouv.fr	laura.jouvert@culture.gouv.fr	04 73 41 27 92 04 72 00 44 49
DRAC Bourgogne Franche-Comté	virginia.laoreti@culture.gouv.fr	fadila.elharti@culture.gouv.fr	03 80 68 50 34 07 63 78 51 42
DRAC Bretagne	francoise.brochet@culture.gouv.fr		02 99 29 67 12 06 37 31 20 66
DRAC Centre Val-de-Loire	emilie.aurousseau@culture.gouv.fr	benoit.lecerf@culture.gouv.fr	02 38 78 85 44
DRAC Corse	jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr	guillaume.deslandes@culture.gouv.fr	04 95 51 52 01

LISTE DES RÉFÉRENTS DRAC/DAC			
DRAC / DAC / DCJS	Référents CIF	SG / DAC / DAC adjoint si non référents	Téléphone
DRAC Grand-Est	pascal.dolega@culture.gouv.fr evelyne.schneider@culture.gouv.fr		03 88 15 57 21
DAC Guadeloupe	yann.le-pen@culture.gouv.fr		05 90 41 14 49
DCJS Guyane	anita.paul@guyane.pref.gouv.fr		05 94 21 42 07
DRAC Hauts-de-France	emilie.boulanger@culture.gouv.fr magaly.dupire@culture.gouv.fr		03 28 36 61 59 07 61 57 70 93
DRAC Île-de-France	marie.semery@culture.gouv.fr		01 56 06 52 54
DAC Martinique	lucienne.havenel@culture.gouv.fr myriam.leduff@culture.gouv.fr	johan-hilel.hamel@culture.gouv.fr	05 96 60 87 10
DAC Mayotte	dawanti.ngana@culture.gouv.fr	franck.senant@culture.gouv.fr	+262 69 63 00 48
DRAC Normandie	arnaud.gaillard@culture.gouv.fr isabelle.couget@culture.gouv.fr		02 31 38 39 84 06 60 33 19 82
DRAC Nouvelle-Aquitaine	emmanuelle.schweig@culture.gouv.fr marie-pierre.laurent@culture.gouv.fr guillaume.sence@culture.gouv.fr		05 57 95 01 51 07 60 82 08 66
DRAC Occitanie	arnaud.combalbert@culture.gouv.fr	catherine.monnet@culture.gouv.fr	04 67 02 32 34
DRAC Provence Alpes Côte-d’Azur	agnes.mathieu@culture.gouv.fr antoINETte.taveau@culture.gouv.fr louis.burle@culture.gouv.fr		04 42 16 19 77 06 60 77 97 82
DRAC Pays-de-la-Loire	helene.leruste@culture.gouv.fr janique.moriniere@culture.gouv.fr		02 40 14 23 84 07 60 62 15 23
DAC La Réunion	nassera.issaouni@culture.gouv.fr	johny.malarme@culture.gouv.fr	+262 262 21 91 48 +262 692 55 58 28

ANNEXE 2

CATHÉDRALES

Liste des bénéficiaires

Cathédrale
Notre-Dame
de Moulins

Restauration
des façades.



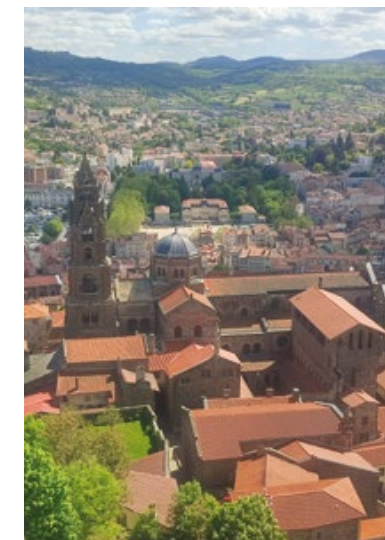
Cathédrale
Saint-Apollinaire
de Valence

Restauration
de la façade
et du parvis sud
et refonte
de l'éclairage
et mise en lumière.



Cathédrale
Notre-Dame
du Puy-en-Velay

Restauration
des couvertures
du dôme, du chœur
et des chapelles
adjacentes et
du bâtiment des
Clergeons.



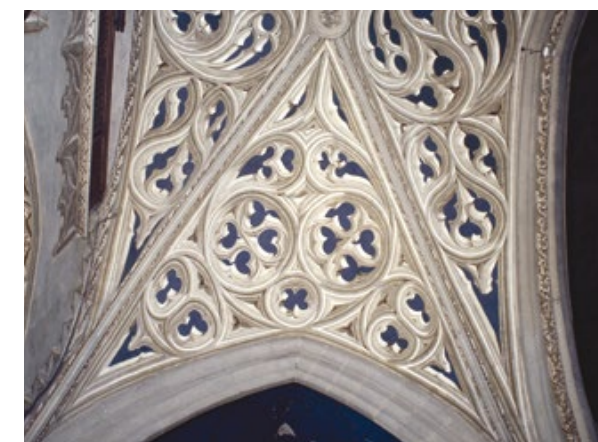
Cathédrale
Notre-Dame
de Grenoble

Relevé 3D complet.



Cathédrale
Saint-François-
de-Sales
de Chambéry

Diagnostic de
restauration des
décors intérieurs.



Cathédrale
Saint-Bénigne
de Dijon

Restauration
et mise en valeur
de la rotonde
et de la sacristie.



Cathédrale
Saint-Jean-Baptiste
de Lyon

Restauration
de la tour
astronomique.



Cathédrale
Saint-Lazare
d'Autun

Aménagement
du trésor.



Cathédrale
Saint-Étienne
de Sens

Restauration
de la tour sud
et du portail.

Cathédrale
Saint-Étienne
de Saint-Brieuc

Restauration des
façades et mise
en accessibilité



Cathédrale
Saint-Pierre
de Rennes

Restauration
des façades sud,
nord et est.



Cathédrale
Saint-Étienne
de Bourges

Restauration
des toitures
des bas-côtés
et des baies hautes
côté nord.



Cathédrale
Saint-Étienne
de Metz

Travaux d'urgence
du transept nord.

Cathédrale
Saint-Pierre
de Vannes

Restauration
du chœur et des
élévations
intérieures de la nef.

Cathédrale
Notre-Dame
de Saint-Dié

Travaux d'étanchéité
des terrasses.



Cathédrale
Notre-Dame
d'Amiens

Mise aux normes
de sécurité incendie.



Basilique
Saint-Denis
de Saint-Denis

Restauration
des vitraux du
déambulatoire.



Cathédrale
Saint-Louis
de Versailles

Recoupement
des combles
et ventilation
du local de sécurité
incendie.



Cathédrale
Notre-Dame
de Strasbourg

Restauration
du dôme.

Cathédrale
Notre-Dame
d'Arras

Restauration
de l'orgue.



Cathédrale
Saint-Gervais-
Saint-Protais
de Soissons

Restauration
des toitures pour
mise en sécurité
incendie.



Cathédrale
de Meaux,
de Saint-Denis
et de Versailles

Audit incendie
et travaux d'urgence.



Cathédrale
Notre-Dame
de Coutances

Restauration
des bas-côtés.

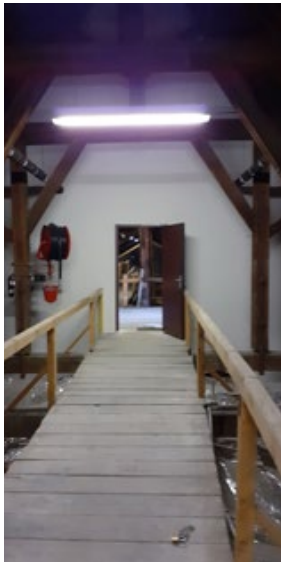


Cathédrale
Notre-Dame
de Bayeux

Restauration
des verrières
et du transept.

Cathédrale Notre-Dame de Rouen

Recouplement des combles pour mise en sécurité.



Cathédrale Saint-André de Bordeaux

Restauration intérieure de la nef.



Cathédrale Saint-Privat de Mende

Entretien réparation des bas-côtés et menuiseries du clocher.

Cathédrale Sainte-Marie de Bayonne

Restauration de la tour sud et de la chapelle des Prébendés.



Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers

Travaux d'accessibilité.



Cathédrale Sainte-Marie d'Auch

Restauration des deux chapelles du chevet.

Cathédrale Saint-Pierre de Montpellier

Mise hors d'eau des toitures, stabilité de la tour Saint-Benoît, mise en sécurité incendie.



Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi

Restauration des trésors et poursuite de la mise aux normes électriques.



Cathédrale Saint-Étienne de Cahors

Restauration des façades et des couvertures de l'archidiaconé.



Cathédrale Sainte-Marie-Majeure de Marseille

Restauration des couvertures et mise en sécurité des combles et de la colonne sèche.

Cathédrale Saint-Arnoux de Gap

Restauration de la couverture de la nef.



Cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence

mise en conformité du système de sécurité incendie et transfert du tableau électrique des combles.



Cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul de Nantes

Restauration des parties hautes du chevet.



Cathédrale Saint-Maurice d'Angers

Restauration de la toiture de la nef.

Chapelle de la Vierge Cathédrale du Mans

Maîtrise d'ouvrage :
DRAC des Pays de la Loire

Maîtrise d'œuvre :
Christophe Amiot, architecte en chef des monuments historiques
Economiste de la construction,
SAS C&B - Economiste de la Construction

Coût des travaux : 2 500 000 euros
Financement : 100% État
Début des travaux : septembre 2022
Délai des travaux : 14 mois

N°	DESCRIPTIF	NOM	ADRESSE
1	maçonnerie taille de pierre sculptée	LEFEVRE	10 bis rue Michel Lévêque - 72 000 Le Mans
2	charpente - couverture	LY TEE, échafaudage	80 avenue Georges Aurès - 72 100 Rouillon
	SPC couverture	P&S couverture	8 rue Louis de la Roche - 72 100 Le Mans
		P&S charpente	80 avenue de la ville de Gouffernette sur Sarthe
3	bois n°102/04 (restauration courante)	VITRIL FRANCE	2 A du Douai - 72 100 Rouillon sur Sarthe
4	bois n°712 (restauration semi-complète)	BARTHE BORDREAU	95 route de Ben Aïme, Sarthe-la-Bédosse - 48 100 Sarthe-la-Bédosse
5	bois n°47/05/06/09 (restauration complète)	GEFF PETERS-DE PIREY	44 rue Georges 83 - 83 000 Tignes
6	verrières de protection	VITRIL FRANCE	10 rue du Sud Maine - 72 000 Le Mans
7	serviette	GIPT CREZE-DE PIREY	2 A du Douai - 72 100 Rouillon sur Sarthe
8	élec. peintes	S. FRAY	20 rue Jacques Aurès - 48 100 Sarthe-la-Bédosse de la Lande
9	électricité	CCV-C&B	80 rue Saint-Jacques de la Roche
SPS		Anges Maine Coordination APC-SPS	80 rue des Ardoises - 48 100 Angers
	Diagnostic plomb-amiante	C&B-OCE	72 000 Angers

En 2019, l'évolution des dégradations impose, le DRAC des Pays de la Loire, maître d'ouvrage, à demander à Christophe Amiot, architecte en chef des monuments historiques, une étude sur l'ensemble de la chapelle. Il est alors constaté que des interventions d'urgence sont nécessaires sur la couverture et des travaux sont entraînés la dégradation des décors des vitraux.

Chargé en eau, la pierre se dégrade et entraîne des altérations sur la couche picturale qui présente des soulèvements, des écailles et de nombreuses lacunes. Les vitraux, encadrés et endommagés, nécessitent également une intervention.

La première phase du chantier sera dédiée à la restauration des maçonneries extérieures, des couvertures et des vitraux. Face à la complexité des décors en œuvre, un complément d'étude permettra de préciser le projet de restauration des maçonneries qui fera l'objet de la seconde phase. Les recherches de ce complément sont d'accroître la connaissance des différentes strates de décor et de préciser les priorités de traitement tout en surveillant l'état des décors à mesure de l'avancement de la chapelle.

Les travaux de restauration de cette première tranche seront réalisés par les entreprises Lefèvre (taille-pierre de taille et sculpture),

SPC-MDB (couverture et charpente), VITRIL France (vitraux), les ateliers Barthe-Bordreau (vitraux), Pirey-Leonard-Peters (vitraux), Océane (travaux de peinture), CCV & Cie (électricité). Simultanément, une étude d'archéologie préventive sera menée par le Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Aix.

Cathédrale Saint-Julien du Mans

Restauration de la chapelle d'axe.



Cathédrale Saint-Denis de Saint-Denis-de-la-Réunion

Restauration des façades.

Cathédrale Notre-Dame de Luçon

Restauration du baldaquin.

ANNEXE 3

MONUMENTS
NATIONAUXListe des
bénéficiaires

Château de Villeneuve-Lembron

Restauration de la contrescarpe. Façade nord.



Château de Bussy-Rabutin

Restauration de l'aile Sarcus et restauration des collections. Vue d'ensemble du château.



Abbaye de Cluny

Restauration et mise en valeur de la chapelle Jean de Bourbon.



Palais du Tau

Restauration des façades hors chapelle

Château de Villers-Cotterêts

Restauration générale. Cour des offices, logis royal, façade sud.



Château de Pierrefonds

Restauration clos couvert aile des Preuses, tour Alexandre et tour Godefroi de Bouillon. Vue d'ensemble depuis le sud-est.



Château de Rambouillet

Restauration de l'appartement de l'Empereur. Vue d'ensemble de la salle de bains.

Château de Carrouges

Cour intérieure.

Château ducal de Cadillac

Restauration de la terrasse nord. Vue aérienne du château depuis le nord.



Abbaye du Mont-Saint-Michel

La Merveille vue depuis la baie.



Cité de Carcassonne, remparts, chemin de ronde

Restauration de la dernière partie du chemin de ronde pour bouclage du circuit de visite.



Tours et remparts d'Aigues-Mortes

Restauration du logis du gouverneur, aménagement d'un parcours d'introduction à la visite et des espaces d'accueil. Tour de Constance et logis du gouverneur vus depuis le front ouest.



Abbaye Notre-Dame de Beaulieu-en-Rouergue

Aménagement d'un musée et restauration générale. Vue aérienne du côté sud.



Château de Montal

Restauration charpente-couvertures et souches de cheminées. Vue aérienne depuis le sud.

Site archéologique d'Ensérune.

Travaux d'aménagement et de valorisation du site. Vue aérienne du musée archéologique depuis l'est



Château d'Angers

Restauration du front nord. Vue aérienne



Place forte de Mont-Dauphin

Restauration de la caserne Rochambeau. Vue aérienne depuis le front d'Eygliers (nord-est)

Château d'If

Aménagement d'un nouveau ponton, restaurant, nouveaux espaces d'accueil. Vue aérienne en plongée de puis le sud-est.



CRÉDITS PHOTOS ANNEXE 2
CATHÉDRALES: LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Cathédrale Saint-Bénigne de Dijon: © Studio Erick Saillet
Cathédrale Saint-Pierre de Rennes: © Olivier Weets
Cathédrale Saint-Pierre de Vannes: © architecte en chef des monuments historiques
Cathédrale Notre-Dame d'Amiens: © Laura Fourmaux
Basilique Saint-Denis de Saint-Denis: © DRAC Île-de-France/Nicolas Thouvenin
Cathédrale Saint-Louis de Versailles: © DRAC Île-de-France/Nicolas Thouvenin
Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi: © Arnaud Combalbert
Autres photos: droits réservés

CRÉDITS PHOTOS ANNEXE 3
MONUMENTS HISTORIQUES ÉTAT: LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Château de Villers-Cotterêts: © Yann Monel/Centre des monuments nationaux
Château de Villeneuve-Lembron: © Geoffroy Mathieu/Centre des monuments nationaux
Château de Bussy-Rabutin: © David Bordes/Centre des monuments nationaux
Palais du Tau: © Julie Limont/Centre des monuments nationaux
Château de Pierrefonds: © Philippe Berthé/Centre des monuments nationaux
Abbaye du Mont-Saint-Michel: © Camille Padilla/Centre des monuments nationaux
Château de Carrouges: © David Bordes/Centre des monuments nationaux
Château ducal de Cadillac: © Damien Lachas/Centre des monuments nationaux
Cité de Carcassonne: © Geoffroy Mathieu/Centre des monuments nationaux
Tours et remparts d'Aigues-Mortes: © Laurent Lecat/Centre des monuments nationaux
Abbaye Notre-Dame de Beaulieu-en-Rouergue: © Éric Sander/Centre des monuments nationaux
Château de Montal: © Sammy Billon/Centre des monuments nationaux
Château d'Angers: © Yann Monel/Centre des monuments nationaux
Place forte de Mont-Dauphin: © We are Content(s)/Centre des monuments nationaux
Château d'If: © We are Content(s)/Centre des monuments nationaux
Abbaye de Cluny: © David Bordes/Centre des monuments nationaux
Château de Rambouillet: © Camille Padilla/Centre des monuments nationaux
Oppidum d'Ensérune: © Sammy Billon/Centre des monuments nationaux

